

COMMUNE DE STRUETH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH DE LA SÉANCE DU 13 juin 2019

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, M. Régis ARMBRUSTER, Mme Régine BOTTONI, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Thaddée FREY, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Alexandre SIMONET

Absents non excusés :

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Michel RICHERT

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel ZINCK

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019
3. Opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
4. Regroupement RPI - organisation
5. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Compte Administratif et rapport d'activité 2018
6. Travaux charpente dépôt communal – étude des devis et choix de l'entreprise
7. Divers et communications

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Michel ZINCK est désigné secrétaire de séance.

POINT 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019

Le procès-verbal du 4 avril 2019, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque ni objection, est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 – Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

POINT 4 – Regroupement RPI - organisation

Le Maire, présente le schéma proposé par M. Régis SCHIFFMACHER, directeur d'école, qui a travaillé en collaboration avec les établissements « Express Sundgoviens » pour la réalisation d'un nouveau circuit de ramassage scolaire à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019 lorsque le RPI de Fulleren, Mertzen, Saint-Ulrich, Strueth sera regroupé avec celui d'Altenach, Manspach. Deux bus circuleront selon les horaires suivants :

Circuit aller matin		CAR A	Début classe	Accueil			CAR B	Début classe	Accueil
	8h05	Manspach Atsem monte				8h05	Fulleren Atsem monte		
	8h10	Altenach	Dépose maternelle	8h15		8h10	Mertzen (centre village)		
	8h15	Saint-Ulrich				8h15	Strueth	Dépose maternelle	8h15
	8h20	Strueth Atsem descend	8h25	8h15		8h20	Saint-Ulrich		
	8h25	Mertzen (centre village)				8h25	Altenach Atsem descend	8h25	8h15
	8h30	Fulleren	8h30	8h20		8h30	Manspach	8h30	8h20

Circuit retour matin		CAR A	Fin classe				CAR B	Fin classe	
	11h55	<i>Strueth Atsem monte</i>	11h55			11h55	<i>Altenach Atsem monte</i>	11h55	
	12h00	Fulleren	12h00			12h00	Manspach	12h00	
	12h05	Mertzen (centre)				12h05	Altenach	11h55	
	12h10	Strueth	11h55			12h10	Saint-Ulrich		
	12h15	Saint-Ulrich				12h15	Strueth	11h55	
	12h20	Altenach	11h55			12h20	Mertzen (centre)		
12h25	Manspach Atsem descend				12h25	Fulleren Atsem descend			

Circuit aller après-midi		CAR A	Début classe	Accueil			CAR B	Début classe	Accueil
	13h40	Manspach Atsem monte				13h40	Fulleren Atsem monte		
	13h45	Altenach	Dépose maternelle	13h50		13h45	Mertzen (centre village)		
	13h50	Saint-Ulrich				13h50	Strueth	Dépose maternelle	13h50
	13h55	Strueth Atsem descend	14h00	13h50		13h55	Saint-Ulrich		
	14h00	Mertzen (centre village)				14h00	Altenach Atsem descend	14h00	13h50
14h05	Fulleren	14h05	13h55		14h05	Manspach	14h05	13h55	

Circuit retour après-midi		CAR A	Fin classe				CAR B	Fin classe	
	16h30	Strueth Atsem monte	16h30			16h30	Altenach Atsem monte	16h30	
	16h35	Fulleren	16h35			16h35	Manspach	16h35	
	16h40	Mertzen (centre)				16h40	Altenach	16h30	
	16h45	Strueth	16h30			16h45	Saint-Ulrich		
	16h50	Saint-Ulrich				16h50	Strueth	16h30	
	16h55	Altenach	16h30			16h55	Mertzen (centre)		
17h00	Manspach Atsem descend				17h00	Fulleren Atsem descend			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les horaires des transports scolaires proposés à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

POINT 5 – Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Compte Administratif et rapport d'activité 2018

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin a fait l'objet d'une transmission en Mairie pour une communication au Conseil Municipal.

Le Maire présente et commente le rapport annuel 2018 accompagné du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication.

Le rapport détaillé ainsi que le compte administratif sont consultables en Mairie.

POINT 6 – Travaux charpente dépôt communal – Etude de devis et choix de l'entreprise

Le Maire explique au Conseil Municipal que le toit du dépôt communal est en très mauvais état et nécessite des travaux.

Trois entreprises ont été contactées afin d'établir des devis.

Après avoir étudié les trois devis présentés dont les montants s'élèvent à :

	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
MOREL Serge	12 907,66 €	15 489,19 €
SV BOIS	16 991,00 €	20 398,20 €
ABT	14 715,80 €	17 658,96 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MOREL au vu de son devis le moins-disant.

POINT 7 – Divers et communications

Un tour de table est proposé pour faire le point, par les délégués concernés, des réunions intercommunales auxquelles ils ont assistées :

➤ **Communauté de Communes Sud Alsace Largue**

La communauté de Communes Sud Alsace largue est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de deux collectivités.

Historiquement, les deux territoires avaient opté pour un mode de gestion différencié des compétences petite-enfance, enfance et jeunesse :

- La Communauté de Communes Porte d'Alsace s'est orientée vers une gestion en régie directe ;

- La Communauté de Communes Largue a quant à elle fait le choix d'une gestion déléguée par voie de convention de subventionnement avec l'association « Les Larguotins ».

Le partenariat avec l'association Les Larguotins a débuté en 1993 avec la gestion déléguée du multi-accueil par le District de la Largue. Progressivement, l'association s'est vue confier la gestion d'autres établissements et notamment :

- un Relais d'Assistantes Maternelles depuis 1997

- cinq Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui ont progressivement ouvert sur cinq communes (Fulleren, Seppois, Hindlingen, Ueberstrass et Pfetterhouse).

Suite à un diagnostic juridique, financier et organisationnel de l'activité gérée par l'association Les Larguotins, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite aujourd'hui modifier le mode de gestion de ces établissements.

Il est proposé de recourir à une mise en régie pour le Relais d'Assistantes Maternelles et à une délégation de service public (DSP) pour la gestion :

Du multi-accueil de Seppois-Le-Bas

Des Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) de Fulleren, Seppois, Hindlingen, Ueberstrass et Pfetterhouse

Assainissement : abandon des tarifs différenciés et baisse de 8 € de la part fixe

Bibliobus : complète refonte de la Médiathèque du Haut-Rhin et révision des circuits du bibliobus en fonction du taux de fréquentation.

Péniche sur les canaux du Grand Est : La Région Grand Est fait sillonner une péniche sur les canaux du Grand Est avec une halte du 29 août au 1^{er} septembre à Wolfersdorf afin de proposer une série de spectacles et d'animations.

Projet citoyen d'énergie renouvelable :

Afin d'anticiper les conséquences de l'arrêt de deux réacteurs de Fessenheim, il est prévu de mettre en place un projet citoyen photovoltaïque regroupant les habitants, les collectivités, les associations, les entreprises locales qui auront la possibilité d'investir directement dans l'installation d'énergies renouvelables, afin de produire et vendre de l'électricité dont les bénéfices seront distribués vers les sociétaires et vers les nouveaux projets.

L'objectif étant de mutualiser les installations pour obtenir une rentabilité économique sur l'ensemble du Pays du Sundgau.

- **Ligue contre le cancer** : la collecte a rapporté 1617 €

Le Maire informe qu'il n'y aura pas de réunion de travail au moins de juin et juillet.

La séance est levée à 20H10.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH de la séance du 13 juin 2019
--

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019
3. Opposition à l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
4. Regroupement RPI - organisation
5. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Compte Administratif et rapport d'activité 2018
6. Travaux charpente dépôt communal – étude des devis et choix de l'entreprise
7. Divers et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjoint		
ARMBRUSTER Régis	Conseiller Municipal		
BOTTONI Régine	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
FREY Thaddée	Conseiller Municipal		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Jean-Michel	Conseiller Municipal	Absent excusé	
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		